

Séance du mardi 20 février 2024
Délibération n°2024-09-VM

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 20 février à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de 1^{ère} convocation du conseil : 9 février 2024

**Objet : Travaux de rénovation de l'éclairage public de la ville de Macouria –
Modification du plan de financement**

Étaient présents (25) :

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1^{er} Adjointe au Maire, M. Serge BACE, 2^e Adjoint au Maire, Mme Yvane CHAND, 3^e Adjointe au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4^e Adjoint au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire, Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^e Adjointe au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8^e Adjoint au Maire, Mme Rose DANIEL, 9^e Adjointe au Maire.

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Madly MARIGNAN, Mme Claudette FAZER TYNDAL, M. Eliodore TORVIC, M. Marijono SANIP, Mme Suzanne MAZOE, Mme Darling DUFORT, M. David O'REILLY, Mme Katia BOSSOU, M. Roméo JEWANI, Mme Josiane DUPRE, M. Martin LABRUNE, M. Ismaël NEMOR, Mme Eda GEORGE, M. Guy GOBER, M. Augustin BENTH, **conseillers municipaux**

Étaient absents mais avaient donné procuration (02) :

Mme Corinne SIGER, Conseillère Municipale à M. Serge BACE, 2^e Adjoint au Maire
Mme Annie RENE, Conseillère Municipale à Mme Monique AZER, 1^{er} Adjointe au Maire

Étaient absents (06) :

M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire, Mme Isabelle SERVIUS, M. Josué MOGE, M. Thierry LOUIS, M. Pascal NACIS, M. Emmanuel PRINCE, **Conseillers municipaux**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Monsieur Jean-Yves THIVER** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

VU le code général des collectivités territoriales modifié

VU la délibération n°2023-45-VM du 21 mars 2023 portant approbation des travaux d'éclairage public de la ville de Macouria,

VU le rapport n°07/2024/VM de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 :

De modifier le plan de financement des travaux d'éclairage public de la ville de Macouria, comme suit :

Détail des postes de dépenses	Montant
Étude technique	37 500 €
Imprévus	100 000 €
Maîtrise d'œuvre du projet	150 000 €
Travaux	1 172 500 €
Total	1 500 000 €
<i>dont : - Subvention</i>	1200 000 € soit 80% du coût total
<i>- Travaux d'auto-financement</i>	300 000 € soit 20%

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision et solliciter les subventions pour son financement.

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Macouria, le 21 février 2024